



CONTRAT CLIENT PERSONNE MORALE

Les termes et conditions suivants s'appliquent au(x) « client(s) » étant toute personne morale qui effectue une transaction : pour son propre compte et/ou toute personne légalement autorisée ou ayant une autorité de négociation désignée sur un compte de personne morale.

Le(s) client(s) et Agility Forex Ltd sont les Parties à cet accord. Le client et Agility Forex conviennent de ce qui suit :

1 Termes de cet accord

1.1 Pour les personnes morales —Le service Agility Forex est détenu et exploité par Agility Forex Ltd (BC0960601). Ces termes et conditions s'appliquent aux clients privés (« vous ») qui traitent avec Agility Forex (« nous » ou « notre ») en tant que personne morale, y compris, mais sans s'y limiter, une société, un propriétaire unique, une société de personnes, une organisation à but non lucratif, une œuvre de bienfaisance enregistrée ou une fiducie formelle, via notre site Web. Dans cet accord, les termes « Agility Forex, la Société, nous et notre » font tous référence à Agility Forex Ltd.

1.2 Utilisation d'un mandataire —Pour exploiter un compte pour une personne morale, il doit y avoir une personne légalement autorisée nommée mandataire. Une personne légalement autorisée est définie comme étant une personne nommée pour représenter et signer au nom de l'entité, généralement par le biais d'une résolution de l'entité. Veuillez noter que toute personne autorisée à agir au nom de l'entité devra satisfaire aux exigences de connaissance de votre client et de vérification de l'identité.

1.3 Structure de cet accord —Cet accord constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'utilisation des services d'Agility Forex par le Client. Les termes et conditions de cet accord s'appliquent à toutes les transactions que vous concluez par la suite avec nous.

1.4 Autres documents —Les documents suivants sont disponibles sur notre site Web sous la rubrique « Juridique » (www.agilityforex.com) et vous reconnaissez que vous y avez accès :

- I. Certification de lutte contre le blanchiment d'argent
- II. Déclaration de confidentialité
- III. Contrat d'utilisation du site Web

Lorsque vous vous connectez à la plateforme de transaction d'Agility Forex, vous aurez également accès à ces termes et conditions ainsi qu'à notre politique de traitement des réclamations.

2 Définitions

Autoriser signifie autoriser l'étape d'une transaction lorsque nous transférons vos fonds de notre compte vers votre compte destinataire désigné.

Signataire autorisé désigne une personne nommée et légalement autorisée par vous à nous fournir des instructions en votre nom.

Réservation signifie la réservation d'une transaction en nous fournissant tous les détails pertinents de la transaction.

Jour ouvrable signifie un jour où nous sommes ouverts au public, à l'exclusion du samedi et du dimanche, du jour de l'an, du jour de Noël, du lendemain de Noël, du vendredi saint et de tous les jours fériés canadiens.

Clôture signifie l'annulation d'une transaction dans les circonstances prévues à la section 8 ou autrement en vertu de cet accord.

Confirmation de transaction signifie une communication écrite, quelle que soit sa description, fournie par nous confirmant les détails de toute transaction que vous avez réservée par téléphone, par courriel ou en ligne.

Date de livraison signifie la date à laquelle nous vous avons demandé que vous déposiez vos fonds sur notre compte pour transmission.

Contrat à terme signifie un contrat de change dans lequel nous convenons d'échanger de l'argent à un taux de change convenu et à un moment convenu qui est compris entre 48 heures et 12 mois à compter du moment où le contrat est conclu.

Événement d'insolvabilité signifie :

(a) un séquestre, un gestionnaire, un fiduciaire, un administrateur, un contrôleur ou un administrateur externe similaire est nommé sur l'un des actifs ou des entreprises du Client ;

(b) le Client est ou devient incapable de payer ses dettes à leur échéance ;

(c) le Client cesse d'exercer une activité commerciale ;

(d) une ordonnance est rendue pour la liquidation ou la dissolution du Client autrement que dans le cadre d'une fusion ou d'une restructuration ayant reçu le consentement écrit préalable du Client.

Instructions signifie une demande de votre part de conclure une transaction et doit être entendue comme incluant toutes les informations, communications ou documents accessoires ou relatifs à une transaction, que nous traitons ou non la transaction.

Entité légale signifie une entité qui est une société, une fiducie formelle, une société de personnes, un fonds ou une association ou organisation non constituée en société.

Date d'échéance signifie soit le jour ouvrable choisi par le client pour le règlement d'une transaction, soit, si le client ne choisit pas de jour ouvrable pour le règlement d'une transaction, deux (2) jours ouvrables suivant une transaction exécutée.

Confirmation de commande signifie la notification que nous vous envoyons confirmant les détails de la commande que vous avez passée avec nous.

Commande signifie un ordre de limite en vertu duquel vous pouvez nous demander de conclure une transaction uniquement lorsqu'un taux cible a été atteint.

Partenaire désigne une personne physique qui travaille avec Agility sur une base contractuelle pour des recommandations de clients.

Réserve de paiement signifie le paiement d'une partie du montant total dû à la date d'échéance concernant une opération à terme.

Plateforme signifie la plateforme de négociation en ligne d'Agility Forex.

Taux signifie le taux de change de devises étrangères que nous vous proposons pour une transaction.

Compte bénéficiaire signifie le compte vers lequel vous envoyez vos fonds.

Contrat au comptant signifie un contrat de change en vertu duquel nous convenons d'échanger de l'argent à un taux convenu dans les 48 heures suivant la conclusion du contrat.

Taux cible désigne le taux auquel une commande est déclenchée.

Transaction signifie un contrat au comptant, un contrat à terme ou une commande, et doit être entendue comme faisant référence à une série de transactions conformément aux instructions permanentes que vous nous avez données.

Sites Web désigne tous les sites Web nous appartenant.

3 Déclarations et garanties

Vous déclarez et garantissez à Agility Forex que :

1. Vous êtes un individu légalement autorisé (par ex. directeur, officier, associé, fiduciaire) ou un utilisateur désigné — tel que détaillé à l'Annexe 1 de ces termes et conditions.
2. Vous agissez pour le bénéfice exclusif de la personne morale (le Client) et non au nom d'un tiers.
3. Les documents commerciaux fournis, soutenant votre rôle et votre responsabilité vis-à-vis de la personne morale, sont actuels et valides.
4. Vous avez une raison commerciale valable pour chaque transaction et vous n'entrez dans aucune transaction à des fins de spéculation.
5. Dans votre décision de conclure une transaction, vous ne vous appuyez sur aucune information liée au marché qui pourrait être fournie de temps à autre par nous sur notre site Web ou par nos employés ou consultants.
6. L'exécution de cet accord et l'exécution de vos obligations en vertu de cet accord ne violeront aucune loi, réglementation ou ordonnance.
7. Toutes les informations que vous fournissez à la Société sont vraies, correctes et complètes et vous informerez la Société rapidement si ces informations changent.
8. Tout changement dans les personnes légalement autorisées, les dirigeants ou les administrateurs ou la propriété effective sera signalé à la Société rapidement et au plus tard dans les 10 jours ouvrables.
9. Vous comprenez que le défaut de mettre à jour les informations de votre compte peut entraîner le refus de traitement ou l'annulation d'une transaction.

10. Agility Forex ne fournit pas de conseils en investissement ou en fiscalité.

Indemnisation —Vous acceptez de nous indemniser pour tous les coûts, dépenses ou frais que nous pourrions encourir en raison de votre non-exécution de vos obligations en vertu de cet accord, qu'ils découlent de la section 9 ou d'une autre manière. Cela inclut tous les frais juridiques que nous pourrions engager pour faire respecter nos droits ou récupérer les montants que vous nous devez. Vous acceptez également de nous indemniser pour tous les frais, coûts, droits et taxes facturés par des tiers concernant les transactions que vous concluez, y compris les frais facturés par votre banque bénéficiaire, que ces frais ou charges vous aient été notifiés à l'avance ou non.

Vous êtes responsable de garder votre nom d'utilisateur et votre mot de passe confidentiels et responsable de l'accès à votre compte sur notre plateforme une fois connecté. Lorsque nous agissons sur des instructions de votre compte, vous acceptez de nous indemniser pour toutes les pertes découlant d'un accès non autorisé à votre compte, sauf si ces pertes découlent de notre négligence. Lorsque nous sommes responsables de toute transaction non autorisée, nous créditerons votre compte du montant perdu jusqu'à concurrence du montant de la transaction. Nous n'aurons aucune autre responsabilité envers vous.

Vous serez responsable de toutes les pertes (y compris le montant de toute transaction effectuée sans votre autorisation) si vous avez agi sans diligence raisonnable ou si vous avez agi frauduleusement. Une fois que vous nous avez informés de tout accès non autorisé à votre compte Agility Forex, nous suspendrons votre compte et vous ne serez pas responsable des instructions non autorisées exécutées après ce point.

4 Limitation de responsabilité

Agility Forex ne sera pas responsable envers le Client pour toute perte, coût ou dommage encouru résultant de l'utilisation de la plateforme de négociation en ligne Agility Forex ou de la non-utilisation si la plateforme n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit. Bien que nous mettions tout en œuvre pour assurer la transmission rapide des fonds, nous ne pouvons garantir que des retards dans le transfert des fonds ne se produiront pas et nous ne pouvons accepter aucune responsabilité à votre égard pour toute perte résultant d'un tel retard.

Absence de responsabilité pour les retards —Vous reconnaissez que des retards dans la transmission et la réception des paiements peuvent survenir. En particulier, vous reconnaissez que nous exploitons une plateforme de transaction en ligne qui pourrait être sujette à des problèmes techniques, ou autres, dont la nature et la durée pourraient être hors de notre contrôle. Notre service implique également l'emploi d'intermédiaires qui sont en dehors de notre contrôle. Par conséquent, bien que nous mettions tout en œuvre pour garantir la transmission rapide des fonds, nous ne pouvons garantir que les transferts de fonds seront toujours effectués en temps voulu et nous ne pouvons accepter aucune responsabilité à votre égard pour toute perte que vous pourriez subir en raison de retards dans la transmission des fonds.

Responsabilité limitée —Nous ne sommes en aucun cas responsables envers vous pour un montant supérieur à la somme d'argent que vous nous avez effectivement versée dans le cadre d'une transaction particulière. Nous ne serons pas responsables envers vous pour toute forme de dommages indirects ou pertes que vous pourriez subir en raison de :

(i) des retards dans le transfert de vos fonds, ou

(ii) notre refus à tout moment de transférer vos fonds, ou

(iii) des dysfonctionnements de communication

Sans limiter de quelque manière que ce soit l'effet de ce paragraphe ou de tout autre paragraphe de cet accord, les « dommages indirects » doivent être entendus comme incluant les dommages résultant de :

(i) la perte d'activité,

(ii) la perte de possibilité de réaliser un gain en raison des fluctuations des taux de change,

(iii) la perte de toute autre opportunité, ou

(iv) la perte d'intérêts sur les fonds.

Pour éviter toute confusion et sans limiter toute autre disposition de présent accord :

(a) si vos fonds n'atteignent pas votre compte bénéficiaire en raison d'une erreur commise par nous, nous créditerons votre compte bénéficiaire du montant total des fonds que vous vous attendez à recevoir, mais cela sera l'entière étendue de notre responsabilité envers vous ;

(b) si nous clôturons ou refusons de traiter une ou plusieurs de vos transactions pour quelque raison que ce soit, nous vous rembourserons tous les fonds que nous détenons en votre nom par paiement anticipé ou autrement, mais cela sera l'entière étendue de notre responsabilité envers vous ;

(c) bien que les transactions puissent être saisies dans le système à tout moment, le règlement aura lieu pendant les heures ouvrables et dépendra des partenaires bancaires. Habituellement, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (HNE).

5 Lutte contre le blanchiment d'argent

En raison des risques inhérents au transfert de devises entre des entités situées dans différents pays, Agility Forex prend des mesures extraordinaires pour s'assurer qu'elle ne participe pas ou n'aide pas au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme. Dans certaines circonstances, Agility Forex pourrait ne pas être en mesure d'accueillir un client et/ou de transférer des fonds vers certaines juridictions en fonction des sanctions, réglementations ou lois de licence en vigueur dans la juridiction.

Le Client comprend que les organismes chargés de l'application des lois et de la réglementation peuvent périodiquement inspecter toutes les transactions exécutées avec Agility Forex, soit avec le consentement d'Agility Forex, soit conformément à la loi applicable. Par conséquent, le Client comprend que toutes les informations concernant les transactions, les comptes et les transactions connexes pourraient potentiellement être divulguées par Agility Forex à, et examinées par, les organismes chargés de l'application des lois et autres organismes de réglementation conformément à la loi applicable.

Conformité à la LCBT — Vous vous engagez à ne rien faire délibérément pour nous mettre en infraction avec la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et le financement des activités terroristes (PCMLTF)*, la *Loi sur la corruption ou les règles et autres instruments subordonnés (Lois LBC/FT)*.

Vous vous engagez à nous informer si vous prenez connaissance de quelque chose qui nous mettrait en infraction avec les Lois LBC/FT.

Vous acceptez de fournir, sur demande, des informations et une assistance supplémentaires et de répondre à toutes les demandes raisonnables pour faciliter notre conformité aux Lois LBC/FT au Canada ou dans une juridiction étrangère équivalente.

Vous reconnaissez que le fait de gérer un compte au nom d'un tiers non divulgué constitue une violation de ces termes et conditions. Vous comprenez en outre que les transferts à un tiers non lié peuvent entraîner une exigence de détermination du tiers et des demandes de documents supplémentaires pour identifier l'objet de la transaction et la relation avec vous.

Vous vous engagez à ne pas être au courant et à ne pas avoir de raison de soupçonner que :

(i) l'argent que vous transférez est issu de ou est lié à du blanchiment d'argent, au financement du terrorisme ou à des activités similaires (activités illégales) ; et

(ii) l'argent que vous transférez sera utilisé pour financer, ou est lié à, des activités illégales.

Dans certaines circonstances, nous pouvons être tenus de geler ou de bloquer un compte s'il est utilisé en relation avec des activités illégales ou soupçonnées d'être illégales. Le gel ou le blocage peut survenir en raison de la surveillance des comptes requise par les Lois LBC/FT. Si cela se produit, nous ne sommes pas responsables envers vous pour toutes conséquences ou pertes quelconques et vous acceptez de nous indemniser si nous sommes jugés responsables envers un tiers en relation avec le gel ou le blocage de votre compte.

Nous nous réservons le droit, à tout moment, de refuser, à notre seule discrétion, de fournir des services.

6 Confidentialité

L'utilisation des renseignements personnels dans les activités commerciales canadiennes est protégée par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP), la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), ou par une législation provinciale sensiblement similaire au Canada et internationalement sous la réglementation telle que le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD).

Agility Forex établit une norme élevée en matière de sécurité des informations. Notre objectif est de protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations d'Agility Forex Ltd et de nos clients et, à cette fin, nous mettons en œuvre toute une série de mesures de sécurité physiques, techniques et administratives pour maintenir la sécurité de vos renseignements personnels. Des informations complètes sur vos droits et les données que nous recueillons et comment elles sont utilisées sont présentées dans la politique de confidentialité d'Agility Forex, qui est disponible sur demande.

Agility Forex prendra toutes les précautions raisonnables pour garantir que les informations fournies par le Client seront conservées privées et confidentielles. Nous recueillons vos renseignements personnels afin de fournir nos produits et services et de satisfaire à nos obligations réglementaires conformément aux directives établies par CANAFE (<http://www.fintrac-canafe.gc.ca/intro-eng.asp>).

Nous pouvons fournir vos informations personnelles à nos banquiers intermédiaires et à tout organisme de réglementation gouvernemental qui en a normalement besoin ou peut le demander. Nous pouvons également fournir vos renseignements à tout partenaire, agent ou intermédiaire qui est une partie nécessaire de la fourniture de nos produits et services.

Vous reconnaissez et acceptez que nous utilisons des intermédiaires internationaux pour traiter les transactions en votre nom et que vos informations personnelles peuvent être envoyées à ces intermédiaires étrangers afin de finaliser la transaction.

Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons contacter votre banque pour vérifier votre identité, vos informations bancaires et toute autre information pertinente au présent accord et à vos obligations en vertu de cet accord. Vous autorisez également Agility Forex à consulter des fournisseurs tiers réputés et à utiliser les renseignements que nous avons recueillis auprès de vous pour confirmer de manière continue l'identité du Client via le fichier de crédit, les vérifications de référence de crédit et/ou les fournisseurs de services mobiles. Ces vérifications permettent à Agility Forex de vérifier votre identité et de prévenir la fraude. Ces tiers peuvent changer de temps en temps.

7 Consentement

Aux termes et conditions de cet accord de service, vous avez consenti à permettre à Agility Forex d'utiliser vos données de la manière et selon les modalités définies dans la politique de confidentialité d'Agility Forex. Ce consentement est donné librement, spécifiquement, de manière informée et non équivoque. Vous comprenez comment vos données sont collectées, utilisées et par qui, comme le précise la politique de confidentialité. Vous donnez votre consentement à chacune des diverses utilisations de vos données que Agility Forex doit vous offrir ses services en tant qu'institution financière.

Vous comprenez que nous utilisons vos données sur deux bases légales : votre consentement spécifique tel qu'il est décrit ci-dessus et en vertu de la base légale, qui concerne la responsabilité légale et réglementaire d'AFL d'utiliser vos données pour satisfaire à ses obligations légales en tant qu'institution financière.

Vous consentez à l'enregistrement électronique des conversations téléphoniques sans qu'un message d'avertissement ne soit donné et que nous puissions utiliser les enregistrements comme preuve dans tout litige qui pourrait survenir entre nous.

Vous devez maintenir vos renseignements à jour soit en nous informant directement, soit par le biais de votre profil client.

Agility Forex Ltd examinera sa politique de confidentialité et, par extension, ces termes et conditions de temps à autre pour refléter les changements dans nos opérations et pratiques, les nouvelles obligations réglementaires et les progrès technologiques.

8 Transactions/Instructions

Nom d'utilisateur et mot de passe —Vous créez un nom d'utilisateur et un mot de passe lors de votre première inscription auprès d'Agility Forex. Le mot de passe peut être modifié à tout moment par le client en accédant au profil client via la plateforme d'Agility Forex. Si le client oublie son mot de passe, un nouveau mot de passe temporaire sera émis une fois que la société aura vérifié l'identité du client. Il est de votre

responsabilité de garantir la sécurité de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe. Nous nous fierons à toute instruction reçue conformément à l'utilisation du nom d'utilisateur et du mot de passe sans vérifier l'identité de l'utilisateur et vous serez en tout temps lié par ces instructions. Vous pouvez nous donner des instructions en ligne, par courriel ou par téléphone.

Autorité — En tant qu'entité légale, une personne doit être nommée comme votre représentant/agent « super utilisateur » pour agir en votre nom (« Mandataire ») conformément à la section 1.2 et dans l'un des rôles détaillés à l'annexe A de ces termes et conditions. Nous agissons conformément à toutes les instructions reçues de votre mandataire, et vous serez lié par ces instructions, jusqu'à ce que vous retiriez votre autorité pour ce mandataire par écrit.

Droit de refuser les ordres — Nous pouvons, mais ne sommes pas obligés d'accepter des instructions pour conclure une transaction. Si nous refusons de traiter vos instructions, nous ne serons pas obligés de donner une raison.

Nous pouvons suspendre tout service fourni à vous dans le cadre du service Agility Forex sans préavis lorsque nous estimons cela nécessaire. Nous obtenons nos taux de change auprès de diverses sources de marché que nous croyons être précises, cependant, si l'une de ces sources produit un taux « hors marché », nous nous réservons le droit de corriger le taux. Un taux hors marché est considéré comme un taux de change en dehors de la fourchette de négociation de la journée.

Annulation des instructions — Nous ne pouvons annuler vos instructions que si nous n'avons pas agi conformément à elles. Une fois qu'une transaction est devenue légalement contraignante, vous ne pouvez pas annuler la transaction dans quelque circonstance que ce soit. Si le client a commis une erreur en saisissant des instructions, Agility Forex fera des efforts raisonnables pour corriger la transaction, mais le client comprend et accepte qu'Agility Forex n'est pas obligé de faire des corrections et que si des corrections sont effectuées, le client est responsable des frais encourus.

Les clients peuvent conclure une transaction en donnant des instructions via la plateforme, par téléphone ou par courriel. La transaction sera juridiquement contraignante lorsque nous recevons vos instructions. Si vous effectuez la transaction via la plateforme, la transaction est juridiquement contraignante dès que nous recevons vos instructions électroniques. Nous vous fournirons une confirmation des détails de la transaction à l'écran au moment de la transaction et enverrons également les détails par courriel. Si vous réservez une transaction par téléphone, la transaction est juridiquement contraignante à la conclusion de l'appel téléphonique. Une confirmation de transaction sera envoyée par courriel. Si vous réservez une transaction par courriel, la transaction sera juridiquement contraignante lorsque nous traiterons le courriel. Cette méthode peut ne pas être immédiate, mais sera traitée dès que le courriel sera récupéré. Une confirmation de transaction sera envoyée par courriel.

Confirmation de transaction

Les modalités de chaque transaction seront énoncées dans la confirmation de transaction présentée au client sur l'écran de confirmation de transaction, qui suit l'acceptation de la transaction par le client. La confirmation de transaction est la preuve de la transaction terminée et des modalités de la transaction terminée.

La transaction ne sera pas invalidée si, pour quelque raison que ce soit, la confirmation de transaction n'est pas présentée au client par Agility Forex sur l'écran de confirmation de transaction en raison d'un dysfonctionnement informatique ou pour toute autre raison. Si, pour quelque raison que ce soit, la

confirmation de transaction n'est pas présentée au client, les dossiers d'Agility Forex concernant cette transaction constitueront une preuve concluante des modalités de la transaction. Si une confirmation de transaction n'est pas présentée au client pour quelque raison que ce soit, le client doit en informer immédiatement Agility Forex en appelant le numéro d'assistance client, et Agility Forex peut fournir au client une confirmation par courriel ou par d'autres moyens énonçant les modalités de la transaction.

Opérations à terme

Une transaction à terme est un accord d'échange de devises à une date d'échéance postérieure à la date de règlement au comptant. Agility Forex propose des transactions à terme jusqu'à une échéance d'un an. Les transactions à terme sont actuellement proposées uniquement par téléphone. À la fin de l'appel téléphonique, toute transaction convenue lors de l'appel devient juridiquement contraignante et une confirmation de transaction sera envoyée par courriel au client. Toute erreur dans la confirmation doit être signalée immédiatement à la société. Si nous n'avons pas de nouvelles du client dans les 24 heures, la confirmation sera réputée correcte. En cas de litige, l'enregistrement de la conversation téléphonique sera utilisé comme preuve.

Réserve de paiement

Pour garantir la transaction à terme et protéger la société contre les mouvements de marché défavorables et le risque de contrepartie du client, Agility Forex se réserve le droit de demander au client un paiement anticipé (réserve de paiement). Ce montant se situera généralement entre 8 et 10 % de la valeur totale du contrat à terme. Il est possible que nous puissions demander des réserves de paiement supplémentaires à tout moment avant la date d'échéance. Vous reconnaissez que le montant de la réserve de paiement est déterminé à notre discrétion.

Le défaut de paiement d'une réserve de paiement lorsque demandé peut entraîner la clôture de la transaction à terme conformément à la section 8.

Date d'échéance

Il peut être possible à notre discrétion de modifier la date d'échéance, soit pour la prolonger soit pour l'avancer. Si nous acceptons cela, vous reconnaissez que le taux peut devoir être ajusté pour tenir compte de la nouvelle date d'échéance.

Paiement pour la transaction

Une fois qu'une transaction a été finalisée et conclue suite à l'acceptation du client, le client doit effectuer chaque paiement ou livraison requis par lui aux termes de la transaction dans la devise, au montant, à la date et conformément aux instructions de règlement de la transaction, telle qu'énoncée dans la confirmation de transaction correspondante. Tous les paiements doivent être reçus par nous sous forme de fonds compensés et pour le montant total transféré, y compris les frais éventuels à payer, avant que nous ne créditions votre compte bénéficiaire.

Transactions au comptant

Le paiement dans notre compte du montant total requis pour régler la transaction au comptant doit être initié le jour où la transaction devient juridiquement contraignante. Si nous n'avons pas reçu les fonds dans les

2 jours ouvrables, nous nous réservons le droit de clôturer la transaction conformément à la section 9, le client étant responsable de toute perte que la société pourrait subir.

Transactions à terme

La réserve de paiement doit être initiée le jour où la transaction devient juridiquement contraignante. Le solde du contrat à terme doit nous être intégralement payé au plus tard à la date d'échéance. Le solde est déterminé comme étant le montant total de la transaction à terme moins toute réserve de paiement déjà payée. Le non-respect de ces conditions peut entraîner la clôture de la transaction conformément à la section 9.

Fonds électroniques uniquement

Vous acceptez de faire tous les paiements sur notre compte électroniquement et vous reconnaissez que nous transmettrons vos fonds uniquement par voie électronique. Nous n'acceptons pas les espèces ou les chèques.

Bénéficiaire

Vous devez nous fournir les coordonnées complètes du bénéficiaire, y compris le nom et l'adresse du titulaire du compte et le nom et l'adresse de la banque du bénéficiaire. Nous ne serons pas responsables des coûts causés par des retards dans le règlement des transactions en raison de coordonnées de bénéficiaire erronées.

Paiements de tiers

De temps à autre, le client peut demander qu'un paiement dû au client soit effectué sur un compte au nom d'un tiers et dans ces cas, Agility Forex peut exiger des informations complémentaires. Le client reconnaît et accepte qu'Agility Forex n'accepte pas et n'assume aucune responsabilité ou obligation pour toute perte, y compris une perte indirecte, encourue ou subie par le client à la suite du paiement par Agility Forex sur un compte de tiers.

Fonds détenus par nous

Nous ne détenons pas vos fonds en fiducie. Les fonds sont détenus dans un compte client distinct du compte de fonds de roulement de la société.

Intérêts

Nous ne paierons pas d'intérêts sur l'argent que nous détenons en tant que réserve de paiement, ou détenu pour toute autre raison.

Erreurs

Si nous avons agi conformément à vos instructions et que vos fonds ont été envoyés au mauvais compte à la suite d'une erreur de votre part, nous ne sommes pas tenus de récupérer les fonds ou de les renvoyer au bon bénéficiaire. Si nous avons commis une erreur en envoyant les fonds au mauvais compte, nous prendrons immédiatement des mesures à nos frais pour récupérer ces fonds et les renvoyer au bon compte.

9 Clôture

Nous pouvons clôturer une transaction particulière ou toutes les transactions que vous avez avec nous sans préavis si :

- a) vous ne faites pas un paiement lorsqu'il est dû ;
- b) vous ne fournissez pas les informations matérielles demandées ;
- c) les informations que vous nous avez fournies sont inexactes, incomplètes ou trompeuses ;
- d) des procédures de faillite sont engagées contre vous ;
- e) vous violez une partie importante de cet accord ;
- f) l'exécution de nos obligations en vertu de cet accord devient illégale.

Lorsque nous clôturons une transaction, nous allons sur le marché et vendons la devise que nous avons initialement achetée pour vous. Il est très probable que le prix du marché ait bougé et si une perte est encourue, vous serez tenu de nous payer le montant de cette perte, ainsi que tous les autres frais qui ont pu être encourus.

Nous ne vous verserons pas tout profit résultant d'une clôture.

Vous reconnaissez que toute perte résultant de la clôture de votre transaction est une dette payable par vous et que nous pouvons déduire cette perte de tout argent que nous pourrions détenir pour vous. Le solde de tout argent dû doit être payé dans les 7 jours suivant la clôture.

10 Services

Nous proposons des contrats au comptant à régler immédiatement et des contrats à terme à régler entre 2 jours et 12 mois.

La plateforme d'Agility Forex n'est pas destinée aux transactions spéculatives et nous n'offrons aucune forme de transaction sur marge. Toutes les transactions conclues doivent être réglées par le client en nous livrant le montant total des fonds que vous avez vendus.

Nous n'entrerons dans aucun arrangement permettant au client d'annuler 2 transactions distinctes qui lui permettraient de payer ou de recevoir toute perte ou tout profit réalisé par l'annulation. Toutes les transactions doivent être réglées en totalité.

Nous n'offrons pas de conseils financiers. La plateforme d'Agility Forex est uniquement destinée à l'exécution.

11 Résiliation

Les parties peuvent résilier l'accord en cas de violation matérielle ou fondamentale de l'accord comme le prévoit la *Common law*. Les parties ont également le droit de résilier indépendamment en cas de l'un des événements de résiliation suivants, qui peuvent être mutuels ou unilatéraux :

- a) résiliation sur préavis de 30 jours
- b) résiliation en cas d'insolvabilité
- c) résiliation en cas de changement de contrôle

12 Archives

Nos archives seront la preuve de vos transactions avec Agility Forex. Vous acceptez de ne pas vous opposer à l'admission de nos archives comme preuve en cas de litige juridique entre nous. Vous reconnaissez que nos archives sont conservées sous forme électronique et ne sont pas écrites.

13 Litiges

Si vous avez un problème avec notre service, vous devez nous en informer immédiatement. Notre responsable des réclamations tentera de résoudre le différend à votre satisfaction dans les plus brefs délais.

Si un résultat satisfaisant ne peut pas être obtenu, vous pouvez soumettre votre cas à un arbitre indépendant. En vertu de cet accord client, vous acceptez d'être lié par la décision de l'arbitre.

Rien dans cet accord n'empêche l'un de nous de s'adresser à un tribunal pour contester la décision de l'arbitre ou d'intenter une action en justice pour récupérer les montants dus par clôture.

14 Modifications de l'accord

De temps en temps, nous pouvons modifier ces termes et conditions d'Agility Forex. Nous vous informerons par courriel de tout changement apporté et votre utilisation continue du service Agility Forex après avoir été informé de ces changements constituera votre accord et votre acceptation des changements.

15 Généralités

Cet accord sera exclusivement régi par les lois de la province de la Colombie-Britannique et du Canada. Toutes les transactions seront réputées avoir eu lieu au siège social d'Agility Forex Ltd à Vancouver, en Colombie-Britannique. Les tribunaux de la Colombie-Britannique auront compétence exclusive pour régler les litiges découlant de cet accord et les deux parties se soumettent à cette juridiction.

Si une partie de cet accord devient invalide en vertu de la loi applicable, cela n'affectera pas la validité du reste de l'accord.

Aucune des parties ne sera responsable de tout défaut ou retard d'exécution (sauf pour l'obligation d'effectuer des paiements) en raison d'actes gouvernementaux (par exemple, les contrôles des changes), de force majeure, de guerre ou de troubles civils, ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté raisonnable de la partie.

Les termes et conditions seront examinées périodiquement, ou en cas de modifications importantes à une disposition énoncée ici. Les modalités et conditions actuelles sont disponibles pour examen par le client à tout moment sur notre site Web. Les mises à jour des modalités et conditions seront annoncées sur la page de destination de la page Web d'Agility.

16 Acceptation

En procédant à l'ouverture d'un compte, le Client confirme que les représentations et garanties dans cet accord sont vraies et que le Client accepte cet accord dans son intégralité.

Annexe 'A'

Utilisateurs pour le compte d'entité juridique

Lorsqu'un compte d'entité juridique est ouvert chez Agility Forex, un individu désigné comme Signataire légalement autorisé "Signataire" au nom de l'entité doit examiner, reconnaître et accepter les termes et conditions pour ouvrir et gérer un compte chez Agility Forex. Un signataire a, à sa seule discrétion, la capacité d'exécuter, reconnaître, nommer, vérifier, livrer, déposer et enregistrer, pour et au nom de l'entité, tous les documents prouvant l'existence de l'entité, sa structure organisationnelle et la propriété bénéficiaire ultime.

Une entité juridique peut avoir plusieurs utilisateurs en tant que personnes autorisées ayant accès au compte client. Une personne autorisée peut être toute personne, qu'elle soit ou non un dirigeant du client, autorisée à donner des instructions orales et/ou écrites et/ou électroniques concernant le compte client. Toute personne qui n'est pas un dirigeant/directeur ou un propriétaire bénéficiaire ultime sera une personne autorisée à effectuer une transaction pour l'entité dans le cadre d'un accord de service. Les personnes autorisées doivent être désignées à un rôle d'utilisateur spécifique avec des privilèges prédéfinis.

Toutes les personnes autorisées doivent être désignées par un individu désigné comme signataire au nom de l'entité. Un utilisateur peut se voir attribuer plus d'un rôle si jugé approprié par le signataire. Les utilisateurs multiples sont classés en l'une des cinq rôles suivants, comme indiqué ci-dessous :

Rôle d'Administrateur

Le rôle d'administrateur est automatiquement attribué au signataire qui ouvre initialement le compte de l'entité. Ce rôle peut être réattribué en coordination avec un spécialiste de l'intégration chez Agility. Le rôle d'administrateur représente le "Super Utilisateur" pour le compte qui peut mettre à jour les enregistrements, télécharger des documents, ajouter des bénéficiaires et entrer des transactions.

Rôle de Créateur de Transactions

Le créateur de transactions est une personne autorisée à entrer des transactions concernant le compte de l'entité. Les transactions entrées par un créateur de transactions doivent d'abord être approuvées par l'administrateur ou l'approbateur de transactions avant traitement.

Rôle d'Approbateur de Transactions

L'approbateur de transactions est une personne ayant reçu une autorisation discrétionnaire de négociation qui lui permet d'entrer et d'exécuter des ordres ou de faire des enquêtes liées aux transactions concernant le compte de l'entité.

Rôle de Créateur de Bénéficiaires

Le créateur de bénéficiaires est une personne autorisée à ajouter de nouveaux bénéficiaires potentiels au nom de l'entité.

Rôle d'Approbateur de Bénéficiaires

L'approbateur de bénéficiaires est une personne autorisée à ajouter de nouveaux bénéficiaires, à approuver les bénéficiaires ajoutés par d'autres et à supprimer les bénéficiaires existants au nom de l'entité.

In certain circumstances, we may be obliged to freeze or block an account where it is used in connection with Illegal Activities or suspected Illegal Activities. Freezing or blocking can arise as a result of the account monitoring that is required by AML/TF Laws. If this occurs, we are not liable to you for any consequences or losses whatsoever and you agree to indemnify us if we are found liable to a third party in connection with the freezing or blocking of your account.

We retain the right, at any time, to refuse, in our sole discretion, to provide services.

6 Privacy

The use of personal information in Canadian commercial activities is protected by the *Personal Information Protection Act* (PIPA), *Personal Information Protection and Electronics Document Act* (PIPEDA), or by substantially similar provincial legislation in Canada and internationally under regulation like general data protection regulation (GDPR).

Agility Forex sets a high standard of information security. Our aim is to protect the confidentiality, integrity and availability of Agility Forex Ltd. and our customer information and as such we implement a range of physical, technical and administrative security measures to maintain the safety of your personal information. Comprehensive Information about your rights and the data we collect and how it is used is laid out in the Agility Forex privacy policy, which is available upon request.

Agility Forex will take all reasonable precautions to ensure that the information provided to us by the Customer will be kept private and confidential. We collect your personal information in order to provide our products and services and to satisfy our regulatory obligations under the guidelines set down by Fintrac (<http://www.fintrac-canafe.gc.ca/intro-eng.asp>)

We may provide your personal information to our intermediary bankers and to any government regulatory bodies that normally require it or may request it. We may also provide your information to any partners, agents or intermediaries who are a necessary part of the provision of our products and services.

You acknowledge and agree that we use international intermediaries to process Transactions on your behalf and that your personal information may be sent to those overseas intermediaries in order to complete the Transaction.

You acknowledge and agree that we may contact your bank to verify your identity, banking information and any other information relevant to this Agreement and your obligations under this agreement. You also authorize Agility Forex to consult reputable third party providers and to use the information we have collected from you to confirm on an ongoing basis the Customer's identity via credit file, credit reference checks and/or Mobile Service providers. These checks allow Agility Forex to verify your identity and avoid fraud. These third parties may change from time to time.

7. Consent

Under the terms and conditions of this service agreement you have consented to allow Agility Forex to use your data in the manner and under the terms laid out in the Agility Forex Privacy policy. That consent is freely given, specific, informed and unambiguous. You understand how your data is collected, utilized and by whom as laid out in the privacy policy. You are giving your consent to each of the various uses of your data Agility

Forex needs to offer you its services as a financial institution.

You understand that we use your data under two legal bases: your specific consent as laid out above and under the legal basis, which speaks to AFLs legal and regulatory responsibility to utilize your data to satisfy its legal requirements as a Financial Institution.

You consent to the electronic recording of telephone conversations without a warning message being given and that we may use the recordings as evidence in any dispute that may arise between us.

You must keep your information up to date either by informing us directly or through your client profile.

Agility Forex Ltd. will review its privacy policy and by extension these terms and conditions from time to time to reflect changes to our operations and practices, new regulatory obligations and advancing technology.

8 Transactions/Instructions

Username and Password – You will create a user name and password when you first register with Agility Forex. The password can be changed at any time by the customer by accessing the Client Profile through the Agility Forex platform. Should the customer forget his password a new temporary password will be issued once the Company has verified the customer's identity. It is your responsibility to ensure the security of your username and password. We will rely on any Instructions received pursuant to the use of the username and password without checking the identity of the user and you will at all times be bound by those Instructions. You can provide us with instructions either online, by email or by telephone.

Authority - As a Legal Entity, an individual must be appointed as your Representative/Agent "Super User" to act on your behalf ("Agent") in accordance with section 1.2 and in one of the Roles details in Schedule A to these Terms & Conditions. We will act in accordance with all Instructions received from your Agent, and you will be bound by those Instructions, until you withdraw your authority for that Agent in writing.

Right not to accept Orders – We may, but shall not be obliged to, accept instructions to enter into a Transaction. If we decline to process your instructions we shall not be obliged to give a reason.

We may suspend any service provided to you as part of the Agility Forex service without notice where we consider it necessary to do so. We take our exchange rates from various market sources that we believe to be accurate however if one of those sources produces an 'off market' rate then we reserve the right to correct the rate. An off market rate is considered to be an exchange rate that is outside the day's trading range.

Cancellation of Instructions – We can only cancel your instructions if we have not acted upon them. Once a Transaction has become legally binding, you may not cancel the Transaction in any circumstances. If the customer made an error in inputting instructions then Agility Forex will make reasonable efforts to correct the Transaction but the customer understands and accepts that Agility Forex is not obliged to make corrections and if corrections are made the Customer is liable for any costs incurred.

Customers can enter into a transaction by giving Instructions via the platform, by telephone or by email. The Transaction will be legally binding when we receive your Instructions. If transacting via the platform, the transaction is legally binding as soon as we receive your electronic instructions. We will provide you with confirmation of the Transaction details on the screen at the time of transaction and also send details by email. If you book a transaction by telephone the Transaction is legally binding at the conclusion of the telephone call.

A Transaction Confirmation will be sent by email. If you book a Transaction by email, the Transaction will be legally binding when we process the email. This method may not be immediate but will be processed as soon as the email is picked up. A Transaction Confirmation will be sent by email.

Transaction Confirmation

The terms of each Trade will be set out in the Transaction Confirmation presented to the Customer on the Transaction Confirmation Screen, which follows the Customer acceptance of the Transaction. The Transaction confirmation is evidence of the completed Transaction and the terms of the completed Transaction.

The Transaction will not be invalidated if, for any reason, the Transaction Confirmation is not presented to the Customer by Agility Forex on the Transaction Confirmation Screen as a result of a computer malfunction or any other reason. If, for any reason, the Transaction confirmation is not presented to the Customer, the records of Agility Forex with respect to that Transaction will constitute conclusive evidence of the terms of the Transaction. If a Transaction confirmation is not presented to the Customer for any reason, the Customer should notify Agility Forex immediately by calling the Customer Support Number, and Agility Forex may provide the Customer with a confirmation by email or other means setting out the terms of the Transaction.

Forward Transactions

A forward transaction is an agreement to exchange currencies at a maturity date beyond the spot settlement date. Agility Forex offers forward transactions out to 4 one year maturity. Forward transactions are currently only offered by telephone dealing. Upon the completion of the telephone call any transaction agreed on the call becomes legally binding and a Transaction Confirmation will be sent by email to the customer. Any errors in the Confirmation should be reported immediately to the Company. Should we not hear from the customer within 24 hours the confirmation will be deemed to be correct. In the event of any dispute the recording of the telephone conversation will be used as evidence.

Payment Reserve

To secure the forward transaction and protect the Company against adverse market movements and customer counterparty risk Agility Forex reserves the right to ask the Customer for an advance payment (Payment Reserve). This will generally be in the region of 8-10% of the full value of the forward contract. It is possible that we may request additional Payment Reserves at any time prior to Maturity Date. You acknowledge that the amount of the Payment Reserve is determined at our discretion.

Failure to pay a Payment Reserve when requested may result in the Forward Transaction being closed out as per Section 8.

Maturity Date

It may be possible at our discretion to adjust the Maturity Date, either to extend it or bring it forward. If we agree to this you acknowledge that the Rate may need to be adjusted to account for the new Maturity Date.

Payment for Transaction

Once a Trade has been finalized and entered into following the Customer's acceptance, the Customer must make each payment or delivery required to be made by it under the terms of the Trade in the Currency, in the

amount, on the date and in accordance with the settlement instructions for the Trade, as set out in the related Trade confirmation. All payments must be received by us in cleared funds and for the full amount being transferred, including any fees that may be payable, before we credit your Recipient account.

Spot Transactions

Payment into our account of the full amount required to settle the Spot Transaction must be initiated on the day the Transaction becomes legally binding. If we have not received the funds within 2 business days we reserve the right to Close Out the Transaction in accordance with Section 9 with the Customer liable for any losses the Company might take.

Forward Transactions

The Payment Reserve must be initiated on the day the Transaction becomes legally binding. The balance of the Forward Contract must be paid to us in full on or before the Maturity Date. The balance is determined as the full amount of the forward transaction less any Payment Reserves already paid. Failure to comply with these conditions may result in the transaction being Closed Out as per Section 9.

Electronic Funds Only

You agree to make all payments into our account electronically and you acknowledge that we will transmit your funds by electronic means only. We do not accept cash or cheques.

Recipient

You must provide us with full Recipient details, including Name and Address of the account holder and Name and Address of the Recipient Bank. We will not be liable for any costs caused by delays in settling transactions due to erroneous Recipient details.

Third Party Payments

From time to time the Customer may request that a payment due to the Customer be made to an account in the name of a third party and in these cases Agility Forex may require additional background information. The Customer acknowledges and agrees that Agility Forex does not accept or bear any liability or responsibility for any loss, including Consequential Loss, incurred or sustained by the Customer as a result of or arising from Agility Forex paying a third party account.

Funds Held by US

We do not hold your funds in trust. Funds are held in a client account separate from the working capital account of the Company.

Interest

We shall not pay interest on any money held by us as a Payment Reserve, or held for any other reason.

Mistakes

If we have acted in accordance with your instructions and your funds have been sent to the wrong account as a result of a mistake made by you we are under no obligation to recover the funds or to resend the funds to the correct Recipient. If we have made a mistake by sending the funds to the wrong account, we will take immediate action at our expense to recover those funds and resend them to the correct account.

9 Closing Out

We may Close Out a particular transaction or all transactions you have with us without notice if:

- a) You fail to make any payment when it is due
- b) You fail to provide requested material information
- c) Information you have given us is inaccurate, incomplete or misleading
- d) Bankruptcy proceedings are commenced against you
- e) You breach an important part of this agreement
- f) The performance of our obligations under this agreement becomes illegal

When we Close Out a transaction we go into the market and sell the currency we initially bought for you. In all likelihood the market price would have moved and if a loss is incurred you will be liable to pay us the amount of that loss, together with any other expenses that may have been incurred.

We will not pay out to you any resulting profit from a Closing Out.

You acknowledge that any loss resulting from closing out your transaction is a debt payable by you and that we may deduct this loss from any money we might hold for you. The balance of any money owing should be paid within 7 days of the closing out.

10 Services

We offer Spot Contracts to be settled immediately and Forward Contracts to be settled between 2 days and 12 months.

The Agility Forex Platform is not for speculative trades and we do not offer any form of margin trading. All transactions entered into must be settled by the customer by delivering to us the full amount of the funds you have sold.

We will not enter into any arrangement whereby the Customer nets off 2 separate transactions that would allow the Customer to pay or receive any loss or profit realised by the net off. All transactions need to be settled in full.

We do not offer financial advice. The Agility Forex platform is for execution only.

11 Termination

The parties may terminate the agreement for material or fundamental breach of the agreement as mandated under Common law. The parties independently also have a right to terminate upon any of the following termination events, which may be mutual or unilateral:.

- (a) termination on 30 days notice
- (b) termination on insolvency
- (c) termination on a change of control

12 Records

Our records will be evidence of your dealings with Agility Forex. You agree not to object to the admission of our records as evidence should any legal dispute arise between us. You acknowledge that our records are kept in electronic format and are not in writing.

13 Disputes

If you have a problem with our service you should bring it to our attention immediately. Our complaints officer will attempt to resolve the dispute to your satisfaction as quickly as possible.

If a satisfactory outcome cannot be achieved you can refer your case to an independent arbitrator. Under this Client Agreement you agree to be bound by the decision of the arbitrator.

Nothing in this agreement prevents either of us approaching a court to appeal the decision of the arbitrator or to take legal action to recover any amounts owed to us by way of Closing Out.

14 Changes to Agreement

From time to time we may modify these Agility Forex Terms and Conditions. We will inform you by email of any changes made and your continued use of the Agility Forex Service after being notified of any changes will constitute your agreement to and acceptance of the changes.

15 General

This agreement shall be governed exclusively by the laws of the Province of British Columbia and Canada. All trades shall be deemed to have taken place at the head office of Agility Forex Ltd in Vancouver, British Columbia. The courts of British Columbia shall have exclusive jurisdiction for settling disputes arising from this agreement and both parties submit to this jurisdiction.

If any part of this agreement becomes invalid under applicable law it will not affect the validity of the rest of the agreement.

Neither party will be liable for any failure or delay in performance (except for responsibility to make payments) due to government acts (e.g. currency controls), acts of God, war of civil unrest, or other circumstances beyond the party's reasonable control.

The Terms & Conditions will be reviewed periodically, or upon material changes to any provision stated herein. Current Terms & Conditions are available for client review at any time on our Website. Updates to Terms & Conditions will be announced on the landing page of the Agility Webpage.

16 Acceptance

By proceeding with opening an account the Customer confirms that the representations and warranties in this Agreement are true and that the Customer accepts this agreement in its entirety.

Schedule 'A'

Users for Legal Entity Account

When a Legal Entity account is opened at Agility Forex, an Individual who is appointed a Legally Authorized Signatory "Signatory" on behalf of the Entity must review, acknowledge and agree to the Terms & Conditions to open and operate an account at Agility Forex. A signatory has, in his/her sole discretion, the ability to execute, acknowledge, appoint, verify, deliver, file and record, for and in the name of the Entity any and all documents evidencing the existence of the Entity, its organization structure and ultimate beneficial ownership.

A Legal Entity may have multiple users as authorized persons with access to the customer account. An Authorized Person shall be any person, whether or not an officer of the customer, who is authorized to give oral and/or written and/or electronic Instructions with respect to the customer account. Any person who is not an Officer/Director or Ultimate Beneficial Owner will be an authorized person conducting a transaction for the Entity under a service agreement. Authorized persons must be designated a specific User 'Role' with predetermined privileges.

All authorized persons must be assigned by an Individual who is appointed a signatory on behalf of the Entity. One User may be assigned more than one role if deemed appropriate by the Signatory.

Multiple Users are classified as one of five roles, as outlined below:

Administrator Role

The Administrator role is automatically assigned to the signatory who initially opens the Entity account. This role may be reassigned in coordination with an onboarding specialist at Agility. The Administrator role represents the 'Super User' for the account who can update records, upload documents, add recipients and enter transactions.

Trade Creator Role

The trade creator is an individual who has been assigned authorization to enter transactions concerning the entity's account. Transactions entered by a trade creator must first be approved by the Administrator or Trade Approver prior to processing.

Trade Approver Role

The trade approver is an individual who has been assigned a level of discretionary trading authorization that gives the assigned individual the power to both enter and execute orders or make transaction related inquiries concerning the entity's account.

Recipient Creator Role

The recipient creator is an individual who has been assigned authorization to add potential new recipient payees on behalf of the Entity.

Recipient Approver Role

The recipient approver is an individual who has been authorized to add new recipients, approve recipients added by others and delete existing recipients on behalf of the Entity.